

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Modification du tableau des subventions versées aux associations N°2026-073

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 23

M. Jérôme CAUËT, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédéric BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

23 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sandrine BOËTE à Mme Natacha EL HAYEK
M. Patrick MOUCHELIN à Mme Hébé POUCHOU
M. Gilles GUILLAUME à Mme Arlette BOURDELOT
Mme Laurence AMICHAUX à Mme Fabienne LAFON
Mme Virginie DA CRUZ à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 1

Mme Sandrine COFFINET

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Véronique MILELLI a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Damien ROUSSEAU

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-016 en date du 12 février 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 de la Ville ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-041 en date du 19 mai 2026 approuvant le tableau des subventions versées aux associations ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026-057 en date du 16 juin 2026 approuvant la décision modificative n°1 2026 de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la commune apporte un soutien actif au tissu associatif local, véritable moteur de lien social, de solidarité et de dynamisme sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite soutenir l'activité de l'association « les amis des chats de bligny » œuvrant à la stérilisation et à l'adoption des chats et chatons

CONSIDÉRANT que la commune souhaite apporter une aide à la replantation, renaturation des espaces détruits de la forêt de Gironde ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite apporter une aide aux populations victimes des coulées de boue dévastatrices qui ont ravagé plusieurs régions himalayennes ;

Le Conseil municipal, après en avoir voté, à l'unanimité :

- **MODIFIE** les lignes ci-dessous du tableau des subventions versées aux associations :

Association	Montant
A10 GRATUITE	150,00 €
Les amis des Chats de Bligny	400.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE - Gironde	4 385.00 €
FONDATION DE FRANCE – Solidarité Himalaya	4 385.00 €
Subvention non attribuée	11 454,00 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Jérôme CAUËT

